



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt trois juin,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de <b>Monsieur le Président du C.C.A.S</b>
Présents : 10	
Votants : 15	
Procurations : 5	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 16/06/2025	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Publication en date du : 01/07/2025	<b>Présents</b> : Monsieur le Président du CCAS, Mme LANDES, Mr ABEILHOU, Mme CHERT-RAMES, Mr DALMONTI, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr DUMAS, Mr LEBRIS, <b>Absents</b> : Mme MACHADO, Mme CHRISTOL,
	<b>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations</b> : Mme AZAM donne pouvoir à Mme CHERT-RAMES, Mme BOSQ donne pouvoir à Mme LANDES, Mr DARDENNE donne pouvoir à Mr DIZIER, Mme CHAMFEUIL donne procuration à Mr DUMA, Mme VARLIETTE donne procuration à Mme DELCASSE
	<b>Secrétaire de Séance</b> : Mr DUMAS



**Objet : Autorisation de déposer des certificats d'urbanisme sur les terrains appartenant au CCAS**

La commune est actuellement soumise au Règlement National d'Urbanisme.

Afin de cristalliser les droits attachés à la délivrance de certains actes, il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser M. le Président ou la Vice-Présidente à déposer des certificats d'urbanisme sur les terrains du Centre communal d'action sociale situés :

Rue Grande Rivière

BE 170 d'une superficie de 119 m<sup>2</sup>

BE 171 d'une superficie de 359 m<sup>2</sup>

BE 172 d'une superficie de 64 m<sup>2</sup>

Rue Valségur

AY 129 d'une superficie de 290 m<sup>2</sup>.

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Mr le Président du CCAS et après en avoir délibéré, décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Président ou Mme la Vice-Présidente à déposer des certificats d'urbanisme sur les terrains du Centre communal d'action sociale
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,  
Castelginest, le 23/06/2025

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE

Contre : 0

Abstentions : 0

Grégoire CARNEIRO,  
Pour le Président  
Mme Jacqueline Landes  
Vice-Présidente  
  
Président du CCAS  
